

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 11 mai 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 DAE 203 Subvention (25.000 euros) et conventions pour la création de deux bricothèques avec l'association Extramuros (20e) et la régie de quartier Paris Centre (3e).

Mme Antoinette GUHL et Mme Pauline VERON, rapporteures.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 avril 2017, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention d'investissement à l'association Extramuros (20e) et à la régie de quartier Paris Centre (3e) et de l'autoriser à signer une convention avec ces associations ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement, en date du 2 mai 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 27 avril 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Antoinette GUHL, au nom de la 1^{re} commission, et de Madame Pauline VERON, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement de 15.000 euros est attribuée à la régie de quartier Paris Centre, domiciliée 58 rue du Vertbois (3e) (n° Simpa 59801, n° de dossier 2017-06568). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, entre la Ville de Paris et cette association.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur l'AP 55 303, chapitre 204, rubrique 90, nature 20421, du budget d'investissement 2017 de la Ville de Paris., sous réserve de la décision de financement.

Article 3 : Une subvention d'investissement de 10.000 euros est attribuée à l'association Extramuros, domiciliée 156 rue de Ménilmontant (20e) (n° Simpa 15247, n° de dossier 2017-06568). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, entre la Ville de Paris et cette association.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée sur l'AP 55 320, chapitre 204, rubrique 90, nature 20421, du budget d'investissement 2017 de la Ville de Paris., sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO